

COMMISSIE VOOR DE
BINNENLANDSE ZAKEN, DE
ALGEMENE ZAKEN EN HET
OPENBAAR AMBT

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR,
DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

van

du

WOENSDAG 6 DECEMBER 2017

MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017

Namiddag

Après-midi

De openbare commissievergadering wordt geopend om 16.11 uur en voorgezeten door de heer Brecht Vermeulen.

La réunion publique de commission est ouverte à 16.11 heures et présidée par M. Brecht Vermeulen.

De **voorzitter**: De vragen nrs 22039, 22040, 22050, 22144, 22145, 22146 en 22147 van mevrouw Ben Hamou worden omgezet in schriftelijke vragen.

01 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Franky Demon aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de afbouw van de Spoorwegpolitie in Brugge" (nr. 22170)
- de heer Koenraad Degroote aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de optimalisatie van de Spoorwegpolitie" (nr. 22197)
- de heer Emir Kir aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de uitspraken van de minister in de pers over de Spoorwegpolitie" (nr. 22328)

01 **Questions jointes de**

- M. Franky Demon au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le démantèlement de la Police des chemins de fer de Bruges" (n° 22170)
- M. Koenraad Degroote au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'optimisation de la Police des chemins de fer" (n° 22197)
- M. Emir Kir au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les propos du ministre dans la presse concernant la Police des chemins de fer" (n° 22328)

01.01 **Franky Demon** (CD&V): Mijnheer de minister, ik vernam van mensen bij de Spoorwegpolitie dat er een optimalisatie op til is. De kerntaak van de Spoorwegpolitie zou er dan in bestaan om de veiligheid te garanderen op de sporen, in de treinen en op de perrons. De basispolitiezorg in de stations zou een opdracht worden van de lokale politie. Hierdoor zouden er maar vijf hoofdposten meer overblijven, in Brussel, Antwerpen, Gent, Luik en Charleroi. De overige posten zouden dan satellietposten worden, die vooral een ondersteunende rol krijgen. Dat zou het geval zijn voor Brugge, Leuven en Hasselt.

Het is goed dat u de Spoorwegpolitie terug naar haar corebusiness brengt. Ik begrijp dat u de migratieproblemen wil aanpakken.

Anderzijds treden de Spoorwegpolitie mensen nu op in en rond de stations en bijvoorbeeld in Brugge doen zij schitterend werk. Zij zijn ook absoluut noodzakelijk. Tegelijk worden sommige plaatsen vandaag niet meer ingevuld, omdat er al wordt geanticipeerd op een eventuele satellietpost in Brugge.

Mijnheer de minister, klopt het dat de Spoorwegpolitie, specifiek ook in Brugge, wordt afgebouwd en dat er alleen nog maar een satellietpost zou zijn? Dat zou betekenen dat men niet meer tussenbeide mag komen in het station. Op welke gegevens baseert u zich om de Spoorwegpolitie in Brugge tot een satellietpost af te bouwen en niet als hoofdpost te behouden? Alleen de hoofdposten zouden nog meer personeel krijgen. Klopt dat?

Hoe zou de optimalisering praktisch verlopen? Zullen bijvoorbeeld protocolakkoorden worden gemaakt met alle lokale politiezones van West- en Oost-Vlaanderen om bijstand te verzekeren? Welke impact zal de optimalisering hebben op de agenten die nu in de toekomstige satellietposten werken?

01.02 Koenraad Degroote (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, in de vorige legislatuur waren wij al bezig met het optimaliseren van de federale politie. Als verlengstuk daarvan is het logisch dat wij in dat kader bekijken hoe alles zo efficiënt en kwaliteitsvol mogelijk kan worden ingericht.

In het kader van de geïntegreerde politie heeft ook de Spoorwegpolitie een ondersteunende taak voor lokale zones. Op dit ogenblik is de Spoorwegpolitie aanwezig in tien grote stations, maar ik heb begrepen dat dit in de toekomst beperkt zou worden. De focus moet op een zo efficiënt mogelijke dienstverlening komen te liggen.

Ik begrijp de ongerustheid van bepaalde zones die een station op hun grondgebied hebben. De heer Demon gaf daar een voorbeeld van. Ook begrijp ik de ongerustheid van bepaalde leden van de Spoorwegpolitie, al hoor ik ook andere klanken op het terrein. Toch meen ik dat wij er meer baat bij hebben dat zo snel mogelijk een interventie kan worden geleverd waar dat nodig is. Ik meen dat volgens een bepaalde omzendbrief of een bepaald protocol de lokale politie nu zelfs al moet instaan voor de veiligheid rond de stations.

Mijnheer de minister, vandaar mijn vragen die vooral gericht zijn op informatie omtrent de efficiëntie.

Hebt u een overzicht van het aantal interventies in de verschillende stations tijdens het afgelopen jaar?

Wat is de capaciteit per station? Zijn er ook tekorten?

Op basis van welke criteria zal bepaald worden welke stations als uitvalsbasis behouden blijven?

Hoe zal de coördinatie van de interventies worden aangestuurd?

Wat zal de maximaal toegelaten aanrijtijd zijn?

01.03 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, collega's, bij de Spoorwegpolitie heeft het afgelopen jaar de denkoefening plaatsgevonden hoe zij in de toekomst haar gespecialiseerde politietaken — wij mogen nooit vergeten dat de Spoorwegpolitie een gespecialiseerde eenheid is — kan waarborgen binnen een meer efficiënt functioneringskader.

De Spoorwegpolitie opereert momenteel vanuit elf diensten. U moet daarbij weten dat elk van deze diensten op dit moment zelf moet instaan voor de organisatie van de oproepafhandeling, van de acties en van het beheer van evenementen, alsook voor de planning, de administratieve afhandeling van pv's enzovoort. Dat gebeurt dus in elke van die elf plaatsen.

Het is niet alleen mijn overtuiging maar ook deze van de politieleiding dat dit gerationaliseerd kan worden door te werken met een kleinere deconcentratie en een grotere pool van operationele personeelsleden. Alzo kan de capaciteit meer efficiënt en flexibel ingezet worden voor gerichte acties en voor de uitvoering van haar kernopdrachten. Haar prioritaire werkterreinen zijn immers de sporen, de treinen en de perrons. Dat is de opdracht van de Spoorwegpolitie.

Concreet is er dus beslist om te evolueren naar een centrale directie en vijf gedeconcentreerde hoofdposten, namelijk Brussel, Antwerpen, Gent, Luik en Charleroi. De andere zes posten waar tot nu toe personeel van de SPC is gehuisvest, zullen nog altijd worden gebruikt als uitvalsbasis voor administratie of gerichte acties.

Er werden meerdere criteria in aanmerking genomen om te komen tot de keuze van deze vijf hoofdposten, zoals het aantal reizigers, de lijnen en de belangrijkste spoorknooppunten, de stations en de internationale verbindingen, de zwarte punten op de spoorlijnen en de algemene veiligheidsindicatoren betreffende het spoorverkeer. Bovendien kunnen wij via de keuze voor deze vijf hoofdposten de optimale dekking van onze dienstverlening verzekeren op het hele Belgische spoorwegnet.

Mijnheer Demon, op basis van deze objectieve criteria werd dus in de regio Oost- en West-Vlaanderen voor Gent geopteerd. Uw vrees dat de Spoorwegpolitie wordt weggehaald uit Brugge, is ongegrond. De Spoorwegpolitie blijft wel degelijk aanwezig. Alleen zal zij in de toekomst anders worden aangestuurd. De

nood- en hulpverlening blijft gegarandeerd voor het hele grondgebied, maar zal worden aangestuurd vanuit een van de vijf hoofdsteden. De dienst Noodhulp wordt en zal voort worden beheerd door de provinciale SICAD's en de interventietijden zullen zo laag mogelijk worden gehouden door een adequate interne dienstplanning. Dezelfde kwaliteit zal worden geleverd en het aanbod van deze gespecialiseerde politie dienstverlening wordt ook niet afgebouwd. Integendeel, het is juist de bedoeling dat de Spoorwegpolitie meer proactief zichtbaar is op haar prioritair werkterrein om zo de operationele slagkracht te verhogen.

De focus van de aanpassing van de interne organisatie om te komen tot een betere externe dienstverlening ligt net bij het nog meer kunnen inzetten op een gerichte en proactieve aanwezigheid op de spoorwegterreinen, door gerichte acties op gekende overlastplaatsen en door een gerichte inzet op prioritair nationale en internationale fenomenen.

Mijnheer de voorzitter, ik zie dat de heer Kir ondertussen aanwezig is. Hij heeft zijn vragen niet kunnen stellen, maar met uw goedkeuring en in de collegiale sfeer waarin wij in deze commissie werken, zal ik zijn vragen beantwoorden. Daarin zit ook een deel van het antwoord aan de heer Degroote vervat.

Monsieur Kir, comme je viens de le dire, étant donné que vous venez d'arriver, je vais répondre à vos questions.

Le nouveau concept sera mis en oeuvre. À cet égard, les préoccupations et les intérêts des membres du personnel seront pris en compte. Des négociations sont actuellement en cours concernant les mesures de transition et les éventuels scénarios d'extinction. La direction SPC promulguera ensuite les directives adéquates. Encore aujourd'hui, les syndicats ont été contactés car certains points posaient question. J'ai dit que, pour ceux qui sont actuellement actifs dans un des postes satellites, le service commence au moment où ils se présentent le matin au poste.

Mijnheer Demon, mensen die bijvoorbeeld in de buurt van Brugge wonen begeven zich naar het station van Brugge. Zij kunnen daar hun uniform en beschermingsmiddelen aantrekken en hun dienst start daar, zelfs als zij op dat moment per trein naar Gent moeten. Zij kunnen ondertussen op de trein en op de perrons hun job doen. Dat heb ik vandaag verduidelijkt en daardoor hebben de vakbonden hun stakingsaanzegging ingetrokken.

Afin de pouvoir mettre le concept en œuvre, nous recruterons également du personnel supplémentaire. Nous avons déjà lancé cette initiative le vendredi 1^{er} décembre dernier. En effet, 72 places ont été publiées dans le Cycle de mobilité 2017/05.

Le recrutement sera déjà effectué en vue de combler les places pour cinq postes principaux. Ces renforcements sont nécessaires, étant donné qu'il y a actuellement différents déficits au sein des onze services actuels. SPC Bruxelles a le nombre le plus élevé de membres du personnel prévu (283) et connaît une occupation de 82 %.

Ensuite, il y a le SPC Anvers avec une occupation de seulement 62 % des 39 membres du personnel prévus.

Dans la série des services SPC dans les provinces avec une occupation prévue de 29 membres du personnel, la Flandre occidentale arrive à 72 %, Mons à 83 %, la Flandre orientale à 90 % de même que Charleroi.

Le cadre des 29 membres du personnel prévus est complètement comblé à Namur et à Liège.

Enfin, le Brabant flamand a uniquement une occupation de 56 % des 27 membres du personnel. En outre, après des services SPC dans les provinces avec une occupation de 14 membres du personnel, le Limbourg arrive à 86 % et le Luxembourg à 71 %.

En outre, les adaptations infrastructurelles devront également être examinées. Bien entendu, nous allons nous réunir autour de la table avec les zones de police locale afin de réexaminer les protocoles actuels ou en établir de nouveaux. La même initiative sera prise avec des partenaires externes, comme la SNCB.

01.04 Franky Demon (CD&V): Mijnheer de minister, er zijn enkele goede zaken te noteren, zoals uw uitleg betreffende de mensen die daar nu werken. Dat is nieuw voor mij, dat was mij niet bekend, maar dat is zeker goed.

Wij moeten toch even nadenken hoe wij de zaken gaan aanpakken, ingeval een en ander zou doorgaan. We kennen de transmigratieproblematiek in Zeebrugge, waar mensen met de trein proberen zo dicht mogelijk te geraken. Zou men er dan niet beter over nadenken om van West-Vlaanderen toch een hoofdpst te maken? Men moet immers tot in Poperinge gaan. Als er een ongeval gebeurt op de sporen, ik denk bijvoorbeeld aan een zelfdoding, en men moet dan van Gent naar Poperinge, dan moet men wel een heel eind afleggen.

01.05 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Demon, die mensen zitten op het spoor. Die zitten niet in Gent te wachten op een oproep. Dat is het net. Wij zullen continu operationele ploegen op het spoor hebben, goed verdeeld over het grondgebied, zodat mensen niet hun tijd moeten verdoen aan administratie. Die administratie wordt gecentraliseerd en ze kunnen operationeel op het spoor zitten. Ze zitten in de treinen.

01.06 **Franky Demon** (CD&V): Dat is waar. Ik ben er een voorstander van dat u die administratie centraliseert en dat er niemand in de bureaus moet zitten. Ik ben er vandaag nog even gepasseerd toen ik vertrok, en ik heb vastgesteld dat er niemand zit in dat bureau. Er waren er wel in het station; ze waren bezig met die meisjesbendes. Dat is dan iets specifiek voor West-Vlaanderen: het zijn bij ons geen jongensbendes maar meisjesbendes. Dat komt er nog eens bij, boven op terro 3.

Wij moeten naar een corebusiness gaan, dat is heel belangrijk, maar we staan ook allemaal achter de nabijheidspolitie. U hebt gelijk, ze moeten op het spoor zitten. We kunnen het geluk hebben dat ze op dat moment in West-Vlaanderen aanwezig zijn. Maar er is ook geen garantie, en die was er vroeger wel, dat de Spoorwegpolitie aanwezig zal zijn in West-Vlaanderen.

Daarom wil ik u gewoon vragen om het nog eens even te bekijken. Ik vind het alvast een goede ingesteldheid dat de mensen die daar werken ook daar kunnen starten. Als ik het goed begrepen heb, is er vandaag een bezetting van 56 %. Daar moeten wij toch een tandje kunnen bij steken.

01.07 **Koenraad Degroote** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord, waaruit blijkt dat efficiëntie centraal staat.

De discussie gaat de verkeerde kant op als wij het onderscheid blijven maken tussen een hoofdpst en een satelliet. Dat onderscheid zal ons niet veel verder brengen.

Ik ga ermee akkoord dat er politie moet zijn, daar hebben wij altijd naar gestreefd. In een andere discussie wilden wij "meer blauw op straat". Dat is wat u nu doet, zij het op het gebied van het spoor. Een trein stopt echter niet in West-Vlaanderen. Een trein rijdt uit Brugge op twintig minuten tijd al naar Gent.

Het moet dus de bedoeling zijn zoveel mogelijk mensen op de best mogelijke manier te beschermen. Dat gebeurt niet gewoon in een bureautje. Verschillende leden van de Spoorwegpolitie hebben mij immers zelf aangesproken en hebben mij erop gewezen dat zij wel wat beters te doen hebben dan gewoon in een bureautje te noteren dat bijvoorbeeld een portefeuille is gestolen. Zij moeten voor de veiligheid instaan.

Dienaangaande heb ik u al eens een vraag gesteld over de gemengde patrouilles op de treinen, die zelfs grensoverschrijdend met het buitenland zijn.

Wij moeten dus meer mensen inzetten op het spoor. De lokale politie weet dat zij de veiligheid rond de stations moet verdedigen. Daarover moeten wij eens rond de tafel zitten. Er zijn zeker oplossingen mogelijk. Uw actie gaat in de richting van efficiëntie, wat ik alleen maar kan onderschrijven.

01.08 **Emir Kir** (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vu que mes questions étaient simples et que vous y avez répondu en partie, je n'y reviendrai pas.

Je voudrais seulement aborder à nouveau certains aspects de ce dossier. Tout d'abord, la grogne grandit parmi les syndicats. Je ne vous ai pas entendu évoquer le dialogue social. Or j'aurais aimé savoir si la réforme que vous défendez a été discutée avec les syndicats et aussi connaître les conclusions de vos réunions avec eux. Encore aujourd'hui, je lisais dans la presse: "La grogne grandit à la police des chemins de fer." Nous constatons qu'un front commun syndical s'est constitué et conteste certains aspects de votre réforme.

Ensuite, je regrette le manque d'effectifs au sein de la police des chemins de fer. Dans cette commission,

nous avons déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, d'échanger avec vous à ce sujet. En termes de recrutement, nous vous avons demandé de tout entreprendre pour que le cadre soit rempli. Aujourd'hui, vous présentez une réforme qui distingue très nettement le travail qui sera mené dans les gares et les missions qui seront accomplies à bord des trains. C'est pourquoi je voulais savoir si vous en aviez discuté avec le ministre de la Mobilité. Si oui, à quelles conclusions vos échanges ont-ils abouti?

Par ailleurs, avez-vous noué un dialogue à ce propos avec les polices locales? Je sais que, du temps de Mme Milquet, une aide avait été apportée aux zones de police bruxelloises. En tant que bourgmestre, je remercie encore le fédéral pour cette contribution très précieuse – notamment dans les trains, les bus et les trams. Nous nous rappelons qu'un incident grave à Bruxelles avait suscité l'attention de l'opinion publique et de toutes les autorités du pays. Cela dit, j'aimerais aussi vous entendre au sujet de votre consultation des polices locales et des bourgmestres afin de savoir si, dans le cadre de votre réforme, vous souhaitez dorénavant une police fédérale des chemins de fer opérant à l'extérieur des gares, tandis que la police locale agirait à l'intérieur. J'imagine qu'un dialogue a été noué à ce propos.

01.09 Jan Jambon, ministre: Monsieur Kir, je pense avoir indiqué à l'instant que nous avons bien consulté la SNCB et la police locale. De plus, nous allons revoir très prochainement le protocole conclu avec celle-ci.

Comme je l'ai précisé, les grandes gares ne seront pas concernées. En effet, la police des chemins de fer y remplira ses missions comme auparavant. Sa présence sera même renforcée.

Dans les autres gares, dans la plupart des cas, la police locale remplissait déjà les tâches qui lui reviennent. En cas notamment de vol d'un portefeuille, c'est la police locale qui intervenait dans la majorité des cas et non la police des chemins de fer. En effet, comme l'a dit M. Degroote, la police des chemins de fer doit travailler dans les trains, sur les perrons. Le vol d'un portefeuille dans un centre commercial ou dans une gare reste, dans les faits, la même chose. Cela ne relève pas des tâches dévolues à une unité spécialisée, mais plutôt de celles dévolues à la police locale. Toutefois, comme je l'ai dit, une concertation avec les zones de police locales a débuté afin d'adapter les protocoles existants.

01.10 Emir Kir (PS): Quid des syndicats?

01.11 Jan Jambon, ministre: Nous sommes en train de négocier. Comme vous le savez, ils ont déposé un préavis de grève. J'ai donc pris contact, ce matin, avec eux en leur faisant savoir que leur service peut commencer dès leur arrivée dans les gares ou les postes satellites. Je ne dis pas que mon intervention a tout résolu, mais elle a eu le mérite de calmer les tensions. Je pense donc pouvoir dire que la grève n'aura pas lieu car c'était leur principale revendication.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de laattijdige kennisgeving omtrent de mogelijkheid tot deelname van gemeenten aan de lokale veiligheidsbevraging 2018" (nr. 22195)

02 Question de M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la communication tardive relative à la possibilité pour les communes de participer à l'enquête locale de sécurité 2018" (n° 22195)

02.01 Alain Top (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, begin 2018 zal er een nieuwe lokale veiligheidsbevraging worden afgenomen door de Algemene Directie Veiligheid en Preventie en de federale politie. De resultaten worden eind 2018 verwacht en kunnen dus ook worden meegenomen in de beleidsplannen voor onder andere de jaren 2019-2024. Dit is dus een goede zaak.

Verschillende gemeenten en zones werden hieromtrent gecontacteerd. Nu is het zo dat mijn diensten en mijn kabinet pas op 24 november werden verwittigd. Dat is nauwelijks een week vóór de deadline die in de brief vermeld staat voor dit project. Navraag bij onze diensten leerde me dat er geen eerdere kennisgeving was. Ik ga er dan ook van uit dat andere gemeenten eveneens te laat werden ingelicht. Dit is uiteraard bijzonder jammer.

Ik heb de volgende vragen voor u.

Hoe komt het dat de gemeenten en de verantwoordelijke schepenen of burgemeesters zo laat op de hoogte gebracht werden? Zijn daarvoor redenen?

Krijgen de gemeenten of zones, rekening houdend met bovenstaande feiten, extra bedenktijd na de deadline van 1 december, zodat meer gemeenten en/of zones kunnen deelnemen?

Hoeveel gemeenten of zones zijn reeds ingeschreven? Welke gemeenten zijn reeds ingeschreven?

Ten slotte, dringt u er als verantwoordelijk minister bij de diensten op aan om in de toekomst beter in te spelen op deadlines en de communicatie ter zake?

02.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Top, ik wil u eerst en vooral toch even de context schetsen van de Veiligheidsmonitor.

De Veiligheidsmonitor is een enquête bij de bevolking over verschillende veiligheidsthema's. Via dat kanaal wordt de publieke opinie bevraagd over het onveiligheidsgevoel, buurtproblemen, preventie, slachtofferschap en de kwaliteit van het politieoptreden. De verzamelde informatie bevat waardevolle indicatoren voor de uitwerking van het veiligheidsbeleid.

Het door mijn administratie afgewerkte dossier is half november bij mij op het kabinet aangekomen, waar wij het in eerste instantie hebben bestudeerd. Ik heb daarop instructies gegeven aan mijn administratie om de Veiligheidsmonitor effectief te lanceren. De termijn is inderdaad te kort. Dat was aanvankelijk niet de bedoeling.

Niettemin zijn er het voorbije jaar toch verschillende aankondigingen geweest naar de politiezones. Bovendien moet men voor ogen houden dat het tijd vergt vooraleer de Veiligheidsmonitor resultaten oplevert. Het uitvoeren van de steekproeven vergt één tot twee maanden, en het versturen en ontvangen van de antwoorden vraagt meer dan vijf maanden. Het invoeren van de resultaten duurt één à twee maanden, en de resultaten samenvoegen en verwerken vergt nogmaals bijna zes maanden.

Toch wens ik dat de resultaten door de gemeenten kunnen worden aangewend voor hun volgende beleidsnota inzake lokale veiligheid. Daar moeten zij aan beginnen. U weet dat wij de lokale veiligheidsnota's in lijn hebben gebracht met de gemeenteraadsverkiezingen; begin 2019 moeten de gemeenten dus over de resultaten beschikken, zodat zij die in hun nieuw veiligheidsplan kunnen opnemen. In dat opzicht en met deze doelstelling in het achterhoofd kan ik bevestigen dat de termijn met een week of twee weken wordt verlengd, dat wil zeggen dat inschrijvingen mogelijk zijn tot en met 14 december.

Volgens de laatste telling op 29 november waren 71 gemeenten ingeschreven voor de Veiligheidsmonitor. Daar moeten nog 150 politiezones aan worden toegevoegd. Ik zal aan mijn administratie vragen om, wanneer de inschrijvingen zijn afgelopen, de lijst met de ingeschreven gemeenten te laten verspreiden via de website besafe en de site van de federale politie.

De eerste communicatie over het project vond in januari 2017 plaats. De eerste kanalen van verspreiding richtten zich dan wel op de politiezones, maar boden de gemeenten tevens de mogelijkheid om zich bij het initiatief aan te sluiten. De opgezette samenwerking tussen de federale politie en de Algemene Directie Veiligheid en Preventie inzake de Veiligheidsmonitor zal worden bestendigd en in de toekomst zullen vanaf de eerste aankondiging alle verschillende verspreidingskanalen worden benut.

Het spreekt voor zich dat een dergelijke tool moet worden gehandhaafd. Het lijkt mij een essentieel instrument om de verschillende beleidsniveaus belast met veiligheid – de gemeenten, de politiezones en de federale overheid – te ondersteunen bij de uitwerking van een op feiten gebaseerd integraal veiligheidsbeleid, vermits door deze enquête met name het zwarte cijfer van de criminaliteit wordt onthuld, het cijfer dat wij niet in onze politiedatabanken hebben. Het is evenzeer een goed bruikbaar instrument om het veiligheidsbeleid te evalueren. Vandaar dat ik aan mijn administratie en aan de federale politie heb gevraagd om de Veiligheidsmonitor te bestendigen.

02.03 **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de minister, er is mij toch nog altijd iets onduidelijk over het ogenblik waarop de zones juist zijn verwittigd geweest. U spreekt over communicatie in de loop van 2017. Navraag bij de zone leert mij ook wel dat er geen officiële engagementen werden gevraagd om aan die enquêtes deel te nemen. Er werd daar dus twijfel gezaaid en onduidelijkheid gecreëerd.

Ten tweede, ik ben blij dat de inschrijvingstermijn is verlengd tot 14 december. Laten we hopen dat een aantal gemeenten zich nog inschrijft. Er is mij wel iets niet zo duidelijk. U zei dat nu al 71 gemeenten positief hebben geantwoord, onder andere de mijne, en dat er ook 150 politiezones aan worden toegevoegd.

Betekent dit dat die 150 politiezones ook al hun fiat hebben gegeven? Dat zijn er dan 150 op 187. Daarmee kom ik op het volgende punt dat ook wordt aangehaald in de brief zelf. Hoe meer gemeenten en politiezones daar op inschrijven, hoe betere resultaten we krijgen en – zoals ook in de brief staat – hoe meer benchmarking we kunnen doen tussen de verschillende zones respectievelijk gemeenten.

Ik zou er dus op durven aandringen om in ieder geval in de toekomst de administratie de opdracht te geven werk te maken van een goede en tijdige communicatie, zodat wij in het hele land deftige enquêtes kunnen afnemen en deftige cijfers kunnen krijgen om daarmee een goede vergelijking te kunnen maken.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Vraag nr. 22202 van mevrouw Pas wordt uitgesteld. Vraag nr. 22223 van de heer Demon wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

03 Questions jointes de

- **M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'élucidation des vols d'oeuvres d'art" (n° 22254)**
- **Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le trafic d'antiquités et le financement du terrorisme" (n° 22301)**
- **Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le trafic d'oeuvres d'art" (n° 22335)**

03 Samengevoegde vragen van

- **de heer Georges Gilkinet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opsporing van gestolen kunstwerken" (nr. 22254)**
- **mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de illegale handel in antiek en de financiering van het terrorisme" (nr. 22301)**
- **mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de illegale handel in kunstvoorwerpen" (nr. 22335)**

03.01 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 6 novembre dernier, l'agent référent en matière de criminalité d'art au sein de la police judiciaire fédérale était auditionné par nos excellents collègues du Sénat, réunis au sein de la commission Compétences communautaires. Il ressort de son intervention que le taux d'élucidation de cette catégorie de délits est passé de 6 ou 7 % en 2015 à 0 % - ce qui n'est pas grand-chose! Or, depuis deux ans, la section "Art et antiquités" est passée de quatre à un seul agent. Je vous ai déjà interrogé sur cette situation problématique.

Il est arrivé régulièrement que des œuvres d'art saisies proviennent de Syrie, d'Irak ou de Libye. Il est dès lors possible, voire probable, que les recettes de ces vols aient contribué au financement de mouvements terroristes. C'était une question abordée par la commission d'enquête Terrorisme réunie au sein de ce parlement. En juillet dernier, notre pays avait d'ailleurs été pointé par l'UNESCO comme étant "le maillon faible de la politique contre le trafic illicite des biens culturels". On apprenait à la même époque que les bases de données d'Interpol et de la Belgique relatives aux œuvres d'art volées n'étaient plus alimentées par nos services. Cela suscite l'inquiétude de nos collègues à l'étranger.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer pour quelles raisons l'effectif de la section "Art et antiquités" de la police judiciaire fédérale a-t-il été divisé par quatre? Comment analysez-vous ce taux d'élucidation nul? Quelles réponses, surtout, entendez-vous apporter à cette situation dommageable? La section sera-t-elle renforcée et si oui, dans quel délai? Confirmez-vous que les bases de données ont effectivement cessé d'être alimentées? Pour quelles raisons? Dans quel délai le seront-elles à nouveau?

Vous aurez compris, monsieur le ministre, que j'en appelais au renforcement de cette cellule pour des raisons de lutte contre la criminalité financière et le financement du terrorisme.

03.02 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, selon la Commission européenne, le montant annuel du trafic d'œuvres d'art est estimé entre 3 et 6 milliards de dollars, avoisinant les chiffres du trafic d'armes ou celui des stupéfiants. Or, en 2016, vous avez décidé de déconcentrer la cellule "Art et antiquités" de la police fédérale. J'ai déjà eu l'occasion de poser des questions à ce sujet.

Sous la pression et l'insistance des autorités européennes et d'Interpol, un point de contact aurait pourtant été gardé. Pour le reste, ce serait les arrondissements qui sont en charge du travail régulier, soit les différents services de police judiciaire et fédérale dans les arrondissements. Or, cela semble insuffisant aux yeux des policiers de terrain car ils ne sont pas spécialisés dans ce domaine et l'expertise indispensable accumulée par la cellule antérieure est en train de se perdre.

Monsieur le ministre, confirmez-vous ces informations? Où en est-on dans cette déconcentration de ladite cellule?

Combien de policiers se consacrent-ils exclusivement à ce type de dossiers dans les arrondissements judiciaires à ce jour? Comment s'organise concrètement le suivi de ce trafic au niveau de la Belgique? Merci d'avance pour vos réponses.

03.03 Jan Jambon, ministre: Chers collègues, je ne dispose pas des éléments sur lesquels repose l'estimation de la Commission européenne que vous citez.

La loi d'optimalisation du 26 mars 2014 - donc du précédent gouvernement -, se base sur trois grands principes:

1. plus de capacité opérationnelle aux niveaux déconcentrés;
2. un meilleur service, principalement vers la police locale;
3. un alignement avec la nouvelle organisation judiciaire.

L'importance mise sur les unités d'enquête déconcentrées signifie, d'une part, que des choix doivent être faits et, d'autre part, que les services centraux doivent se réorienter. Les priorités des directions centrales de la DGJ sont liées au PNS – le Plan national de sécurité.

Il s'agit là de la tâche prioritaire de la DJSOC. Cela signifie que des choix difficiles doivent être faits, choix pour lesquels il faut tenir compte de la capacité de la police en général et de la capacité disponible pour le travail par programme en particulier.

Le vol d'œuvres d'art n'a pas été repris comme priorité sur base d'une étude scientifique aussi objective que possible (*Image policière nationale de sécurité*). Lorsqu'un phénomène n'est pas prioritaire, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'enquête dans le service de police compétent. Les enquêtes de la compétence de la police fédérale doivent être diligentées par les services déconcentrés. S'il s'agit d'une matière spécialisée, le rôle d'une direction centrale est de maintenir au minimum l'expertise, de la diffuser aux unités concernées, de prévoir des formations et éventuellement de servir de point de contact international.

Un phénomène relativement aussi petit que le vol d'œuvres d'art peut être pris en charge par une seule personne. Avant la déconcentration, la cellule comptait deux personnes employées à temps plein. L'une d'entre elles a pris sa retraite et la seconde est maintenant en charge du point de contact unique. Il n'y a donc pas eu de déconcentration de personnel spécialisé au sein des unités d'arrondissement. Par contre, des recrutements ont été effectués pour des emplois vacants dans les unités déconcentrées.

Pour une matière aussi spécialisée que les œuvres d'art, le taux de l'élucidation est en général assez réduit, ce qui a pour conséquence de gros changements en pourcentages si les enquêtes n'aboutissent pas. Le phénomène n'étant plus suivi car non prioritaire, il se peut que des faits soient élucidés par des polices locales mais restent non connus par le service central.

L'évaluation de l'optimalisation est prévue pour le deuxième semestre de 2018 (article 45 de la loi d'optimalisation). Il n'est pas prévu de renforcer la section avant cette évaluation.

La base de données spécialisée a connu des problèmes qui ont été résolus par le service informatique de la police fédérale. La base de données "Artistes" fonctionne à nouveau depuis novembre 2017. Le phénomène "Art" n'est pas une priorité dans le PNS 2016-2019 et n'est donc pas suivi en termes d'image permanente.

Dès qu'il y a une enquête, le service de police déconcentré par la magistrature en assure la réalisation avec le point de contact unique.

03.04 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. C'est bien une des rares lois votées alors que vous étiez dans l'opposition, et que vous continuez d'appliquer par rapport à ce principe de déconcentration que nous mettons en question, tant nous considérons que la police fédérale doit développer une capacité d'expertise, une capacité de coordination, une capacité de support des unités locales et une capacité d'interface avec les polices des États voisins.

Le phénomène du vol et du trafic d'antiquités est inquiétant. Des témoignages concrets nous montrent qu'il peut contribuer au financement du terrorisme, qui est une des priorités du Plan national. Il ne s'agit pas uniquement de lutter contre ses effets les plus visibles mais d'essayer de le prévenir en coupant ses sources de financement. Je ne vois pas comment, avec une seule personne au sein de la cellule Art et Antiquités, on pourra le faire efficacement.

Je veux bien entendre qu'un biais statistique par rapport au petit nombre de dossiers concernés peut conduire à des variations très fortes et spectaculaires mais je vous invite réellement, dans le cadre d'évaluations annoncées, à être davantage attentif à ce dossier et d'avoir la sagesse de renforcer les moyens de coordination en la matière parce que la situation est vraiment problématique. Plusieurs indicateurs internes et externes le montrent. Je regrette votre manque de proactivité en réaction à ces indications inquiétantes.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

04 **Vraag van de heer Koenraad Degroote aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vrijstellingen voor de functie van bijzondere veldwachter" (nr. 22260)**

04 **Question de M. Koenraad Degroote au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les dispenses pour la fonction de garde champêtre particulier" (n° 22260)**

04.01 **Koenraad Degroote** (N-VA): Mijnheer de minister, door het nieuwe KB tot regeling van het statuut van de bijzondere veldwachter, dat onlangs verscheen, hoeven leden van de geïntegreerde politie voortaan geen vijf jaar meer te wachten om zich kandidaat te stellen voor de functie van bijzondere veldwachter, en dat verheugt mij. Dat levert ook het voordeel op dat politiemensen hun kennis en ervaring, die nog actueel is, vrij snel ter beschikking kunnen stellen.

In 2015 heb ik parlementaire vragen over de bijzondere veldwachters gesteld. Zo vroeg ik of het mogelijk was om een derde vrijstelling toe te voegen in het artikel 9 van het vroegere uitvoeringsbesluit en dit voor de cursussen recht, proces-verbaal, verhoortechnieken, wapens, wapenwetgeving en deontologie.

In het nieuwe KB voorziet u in een basisopleiding, die minstens de volgende vakken bevat: het recht, het proces-verbaal, de bijzondere veldwachter, veilig en verantwoord optreden en sociale vaardigheden. Het nieuwe KB voorziet echter niet in vrijstellingen.

Komt er nog een ministerieel besluit waarbij de opleiding nader wordt bepaald? Wordt in vrijstellingen voorzien voor de vakken recht en proces-verbaal voor politiemensen die recent de politie hebben verlaten en die kunnen worden aangeworven voor de functie van bijzondere veldwachter?

04.02 **Minister Jan Jambon**: Op 10 september 2017 werd het KB tot regeling van het statuut van de bijzondere veldwachters aangenomen. Op het vlak van de uitoefeningsvoorwaarden blijft de onverenigbaarheid met functies in een politie- of inlichtingendienst behouden, maar de voorheen vereiste wachtperiode van vijf jaar tussen de uitoefening van die activiteiten en die van bijzondere veldwachter wordt afgeschaft. Op die manier wordt de overgang van de ene naar de andere sector vergemakkelijkt.

Het is nu de bedoeling dat bepaalde aspecten in het KB van 10 september 2017, waaronder de opleiding, via een ministerieel besluit nader worden uitgewerkt.

In het verleden voorzag het uitvoeringsbesluit van 20 december 2017 onder bepaalde voorwaarden al in vrijstellingen voor de vakken eerste hulp bij ongevallen en technieken en praktisch optreden bij brand. In het toekomstig uitvoeringsbesluit worden ook vrijstellingen ingebed voor de basisopleiding. In dat kader zal uw verzoek voor het voormalig politiepersoneel worden bestudeerd.

U begrijpt uiteraard dat het noodzakelijk is om nauwkeurig te bepalen welk kennisniveau politiemensen tijdens hun opleiding hebben verworven nuttig voor de uitoefening van de specifieke opdrachten van een bijzondere veldwachter. Het is pas na onderzoek van dat element dat kan worden besloten tot het eventueel toekennen van vrijstellingen.

Ik kan u alvast zeggen dat ik er principieel voorstander van ben om in de juiste omstandigheden competenties te valoriseren en dus te vermijden dat ervaring en kunde niet worden erkend, of dat personen die de juiste competenties reeds bezitten, nodeloos wordt gevraagd om cursussen en opleidingen te volgen. Ik zal elk voorstel tot vrijstelling dan ook in dat licht bestuderen.

04.03 Koenraad Degroote (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Hebt u al zicht op enige timing? Of komt die vraag nog te vroeg?

04.04 Minister Jan Jambon: Dat wordt nu voorbereid.

04.05 Koenraad Degroote (N-VA): Ik wacht af.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le CIC de Mons" (n° 22276)

05 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het CIC Bergen" (nr. 22276)

05.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, jeudi dernier, des travailleurs du Centre d'Information et de Communication (CIC) ont tenu à dénoncer le manque d'effectifs dans leurs bureaux situés chemin de la Procession, à Mons. Certains appels destinés au 101 ne peuvent pas être pris en charge par les services d'urgence, faute de personnel. Des délégués syndicaux sont venus interpellier le SPF Finances et la police fédérale sur leur situation, très inquiétante.

Depuis plusieurs années, les services qui s'occupent de recueillir les appels au 101, les *calltakers* du CIC, sont sous pression. En manque d'effectifs, les employés ne savent plus où donner de la tête et ont décidé d'interpeller leur direction. Une dizaine de travailleurs se sont ainsi postés devant les locaux des services d'appels au chemin de la Procession, à Mons, sans pour autant impacter les services. "Nous profitons de la réunion de concertation annuelle avec la présence de plusieurs cadres de la hiérarchie du SPF Intérieur et de la police fédérale", explique Thierry Laune, délégué syndical CSC et *calltaker*. "Cela fait plus d'un an et demi qu'on dénonce cette situation". Il dénonce le manque d'effectifs. Les *calltakers* sont neutres; ils n'appartiennent donc ni à la police, ni aux services médicaux. Chargés de couvrir les appels de tout le Hainaut, de Comines à Chimay, ils sont souvent débordés.

En moyenne, le CIC reçoit 450 000 appels par an contre 375 000 du côté de la province d'Anvers. C'est dire la tâche des employés face à des appels qui ne sont pas filtrés auparavant, contrairement à d'autres provinces. Cela va du chien qui traverse une rue imprudemment à un drame plus conséquent. La police fédérale, quant à elle, doit prendre 20 % des appels mais elle n'y arrive pas non plus à cause du manque d'effectifs.

Monsieur le ministre, que comptez-vous apporter comme réponse à cette situation alarmante du CIC de Mons? Avez-vous eu des contacts notamment avec les représentants du personnel qui ont manifesté la semaine dernière? Prévoyez-vous des mesures mais également des moyens financiers supplémentaires afin d'engager de nouveaux travailleurs en soutien de l'équipe actuelle?

05.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Vanden Burre, la surcharge de travail dans les Centres d'Information et de Communication (CIC), notamment celui de Mons, est un problème dont nous avons bien

conscience. Mes services font le nécessaire pour recruter de nouveaux collaborateurs dans les marges budgétaires autorisées. J'ai évoqué les mesures générales en cours lors de la commission du 29 novembre dernier, en réponse aux questions de MM. Delannois et Flahaux.

Un million d'euros de crédits supplémentaires a été débloqué pour recruter de nouveaux *calltakers* au niveau national. La solution choisie porte sur le recrutement de 42 *calltakers*. Le déficit réel global en CTM passera de 32 % (chiffre de septembre 2017) à 20 %. Au total, 42 personnes entameront la formation de base le 3 janvier 2018. Cette formation s'étalera sur à peu près trois mois. Ces personnes intégreront leur centre 101 en avril 2018. Elles seront réparties entre les différents CIC en fonction des besoins et des rôles linguistiques. La répartition sera faite sur la base de calculs de la Direction pour l'information policière et des moyens ICT, en tenant compte des déficits de chaque CIC.

En ce qui concerne le cas de Mons, le cadre actuellement prévu est de 52 et le cadre effectif de 49. La différence n'est donc pas si grande. Mais c'est en raison d'absences, de temps partiels et de maladies qu'il n'y a plus qu'une quarantaine de collaborateurs présents. Des effectifs supplémentaires seront ajoutés en avril 2018. Outre ceux-ci, nous nous efforçons de réduire le nombre d'appels abusifs et de mieux orienter les appels vers le service de secours adéquat: la police, le service d'incendie ou l'ambulance. Je pense ici à l'application 112, où nous agissons de deux manières: augmenter le personnel et utiliser des moyens technologiques pour diminuer le nombre d'appels et d'appels abusifs qui s'élèvent à presque 30 % pour les numéros 101 et 112.

Ces éléments doivent également contribuer à faire baisser la pression dans les centres.

J'ajoute encore une autre mesure. On va connecter toutes les centrales CIC. Ainsi, s'il y a une surcharge sur une centrale en cas d'incident dans une région, on peut avoir une balance des appels, c'est-à-dire qu'on peut diriger des appels vers d'autres centrales qui à ce moment-là sont moins chargées. Parfois, c'est pour donner le même message comme, par exemple, "on sait qu'il y a un orage". En cas de crise, cette mesure permettra de réduire la charge de travail pour les effectifs.

05.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse détaillée. Je pense qu'il est effectivement important d'avoir pu répondre dans l'urgence par des recrutements, par le déblocage de budgets supplémentaires. C'est important étant donné la situation sur le terrain dans de nombreux CIC et en particulier à Mons. Je regarderai dans le détail l'ensemble de vos réponses. J'y reviendrai mais la réaction en urgence est déjà appréciable.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'exercice de simulation d'attentats terroristes par le Centre de Crise" (n° 22283)

06 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de oefening van het Crisiscentrum in het kader van een simulatie van een terreuraanslag" (nr. 22283)

06.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le Centre de Crise, en collaboration avec les services fédéraux auprès des gouverneurs de Liège et du Brabant wallon, a effectué le jeudi 30 novembre un exercice de gestion de crise. L'objectif était de tester le plan d'urgence national prévu en cas d'attentat ou d'attentat avec prise d'otages simultanée.

Comme l'ont rapporté les médias, l'exercice a été mené à l'aéroport de Liège et sur la base militaire de Nivelles et a permis de tester sur le terrain les aspects opérationnels et les aspects stratégiques des procédures d'urgence. Le scénario, qualifié de complexe mais réaliste, prévoyait une attaque terroriste et une prise d'otages dans un bus à Liège Airport, suivies d'événements similaires lors d'un rassemblement public à la base militaire de Nivelles.

Les retours de cette simulation sont positifs, selon la presse. Les impressions récoltées en fin d'exercice soulignent le bon fonctionnement de la collaboration entre les autorités provinciales et fédérales, ainsi qu'entre les services de police et de renseignement. Par ailleurs, le flux d'informations aurait également été bien géré.

Disposez-vous de conclusions officielles qui auraient été tirées de cet exercice? Quels sont les points positifs et ceux qu'il reste encore à améliorer, comme dans tout exercice? Quels sont les nouveaux dispositifs et les nouveaux protocoles qui ont été mis en place et testés depuis les attentats du 22 mars?

06.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Vanden Burre, à ce stade, aucune conclusion officielle n'a été tirée de cet exercice. Le débriefing officiel de cet exercice est prévu pour la fin du mois de décembre. Cependant, plusieurs points positifs ont été mis en avant ainsi que les points à améliorer.

En ce qui concerne les points positifs, le passage de phase provinciale à Liège et en Brabant wallon à une phase fédérale a très bien fonctionné. La collaboration étroite entre les autorités provinciales et fédérales ainsi que les contacts relatifs aux opérations policières et judiciaires ont été salués par les différents acteurs concernés.

Les communicateurs des différentes autorités et services concernés ont pu tester leurs procédures et actions d'information de la population grâce à une pression médiatique et citoyenne simulée démontrant l'importance de communiquer en période de crise.

Le portail sécurisé ICMS a été utilisé par les acteurs de l'exercice et a répondu à leurs besoins.

En ce qui concerne les points à améliorer, le débriefing permettra de les identifier de manière précise. Néanmoins, cet exercice a mis en avant l'importance de disposer d'une infrastructure opérationnelle et technique optimale pour assurer la gestion de ce type d'attentat majeur.

L'arrête royal du 1^{er} mai 2016 portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otages terroriste ou d'un attentat terroriste a été testé ainsi que les plans particuliers d'urgence et d'intervention provinciaux "terrorisme" de Liège et du Brabant wallon.

06.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Il sera intéressant de revenir sur le sujet après le débriefing officiel. Nous avons voulu réagir rapidement à propos de cet événement survenu la semaine dernière, mais je comprends aussi qu'il faille procéder de façon systématique.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 22993 de Mme Kattrin Jadin et les questions jointes n° 22300 et n° 22315 de Mme Kattrin Jadin et de M. Philippe Pivin sont transformées en questions écrites.

07 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'incendie dans une tour de refroidissement de NLMK à La Louvière" (n° 22292)

07 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de brand in een koeltoren van NLMK in La Louvière" (nr. 22292)

07.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous demande, tout d'abord, de bien vouloir excuser mon retard, mais ma présence était requise en commission des Relations extérieures.

Monsieur le ministre, le mardi 21 novembre dernier, un incendie a eu lieu dans une tour de refroidissement de NLMK, entreprise sidérurgique située à La Louvière. De grosses colonnes de fumée noire se sont échappées du sinistre. Les autorités communales louviéroises ont déclenché le plan d'urgence d'intervention communale, en raison de la présence probable d'amiante dans le bâtiment.

Monsieur le ministre, les services d'incendie vous ont-ils déjà communiqué des informations concernant la ou les causes de ce sinistre? Pouvez-vous me dire, à ce stade de l'enquête, si les fumées dégagées par cet incendie contenaient des traces d'amiante? Dans l'affirmative, le taux d'amiante présent représentait-il un danger pour la population environnante? Le site de l'usine NLMK se situe au cœur de la ville. Lors de cette intervention, des personnes ont-elles été intoxiquées par ces fumées? Qu'en est-il des pompiers présents

pour éteindre ce sinistre? Chacune des zones de secours possède-t-elle des documents leur signalant la présence d'un risque particulier dans toutes les entreprises? Je pense ici, en l'occurrence, à la présence d'amiante? Les entreprises chargées du démantèlement de ce bâtiment possèdent-elles bien toutes les qualifications requises dans le désamiantage?

Toutes mes questions s'expliquent par le fait que, selon moi, il vaut mieux prévenir que guérir.

07.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Flahaux, à la suite de votre question orale, mon administration a pris contact avec la zone de secours Hainaut-Centre afin d'obtenir des informations sur l'incendie survenu dans une tour de refroidissement de la société NLMK à La Louvière, en date du 21 octobre dernier.

D'après les informations à disposition de la zone de secours, lors de travaux de démontage de tôles en asbeste-ciment par une société spécialisée, celle-ci aurait utilisé un chalumeau pour le découpage des boulons de fixation, ce qui aurait engendré la source de chaleur provoquant l'embrassement du bois et de l'isolant tout proche. D'après les experts sur place, dans ce cas-ci, des concentrations significatives d'amiante dans l'air sont peu probables du fait de leur rapide ascension en raison de la chaleur et de leur forte dilution dans l'atmosphère.

Les mesures de contrôle de l'air post-intervention - entre 15 h 00 et 19 h 00 - n'ont rien révélé. Les prélèvements au sol ont révélé de petits fragments de tôle jusqu'à 250 m dans le sens du vent, donc à l'intérieur du site. Par précaution, et en application de la procédure opérationnelle standardisée relative à ce type d'incendie, la zone de secours a délimité un cône de diffusion dans le sens du vent. La population située au-delà du site dans le cône de diffusion entre 1 500 m et 2 000 m du bâtiment en feu a été confinée chez elle. La circulation a été interdite dans cette zone jusqu'à la maîtrise complète du sinistre et à l'absence de dégagement de fumée.

Comme les vents dominants se déplaçaient en sens opposé aux voies de chemin de fer, celles-ci se trouvaient en zone verte, c'est-à-dire en zone sans danger. La circulation des trains n'a donc pas été interrompue mais, par mesure de sécurité, le représentant d'Infrabel présent dans le poste de commandement opérationnel a demandé que les trains circulent fenêtres fermées.

Tous les pompiers exposés disposaient d'équipements de protection respiratoire et ont suivi la procédure de nettoyage prévue lors de ce type d'incendie. La liste des intervenants a été transmise à la médecine du travail pour un suivi de leur dossier médical.

Le nombre d'intervenants dans la zone d'exclusion a été limité à dessein, en adéquation avec les opérations de secours à mener. Il s'agissait de fixer le plus rapidement possible les éventuelles fibres d'amiante en lavant le maximum de fumées. Les pompiers de zones frontalières venus en renfort - Brabant wallon et Hainaut-Est - sont restés tout au long de l'intervention en zone froide, dos au vent.

Chaque société qui présente des risques particuliers sur son site se doit d'en avoir l'inventaire et de le présenter au chef des opérations de secours sur demande, ce qui a été fait dans le cas présent. Cette responsabilité incombe au propriétaire du site et non à la zone de secours.

07.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, visiblement, vous avez fouillé le dossier. C'est utile car, malheureusement, il faut toujours se baser sur des expériences de ce type pour améliorer le fonctionnement des secours. Je vous remercie. C'est ce que j'attendais.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Questions jointes de

- **M. Philippe Pivin** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la police de la route" (n° 22316)

- **M. Emir Kir** au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les contrôles de police en cette fin d'année 2017" (n° 22327)

08 Samengevoegde vragen van

- de heer **Philippe Pivin** aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de wegpolie" (nr. 22316)

- de heer **Emir Kir** aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast

met de Regie der Gebouwen, over "de politiecontroles in de eindejaarsperiode 2017" (nr. 22327)

08.01 Emir Kir (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je désire poser une question sur les campagnes BOB et les contrôles qui y sont associés. L'évaluation de la dernière campagne BOB a manifestement amené à tirer des conclusions et à formuler des recommandations. Je vois mention d'un changement de stratégie dans l'approche des contrôles de police, qui sont de plus en plus nombreux. La particularité de cette année est que ces contrôles changeront de place toutes les quarante minutes. Vous avez déclaré qu'il n'y aurait plus de grands contrôles, mais de petites équipes qui changent de place pour surprendre les automobilistes. L'idée est d'éviter que les conducteurs soient mis au courant des contrôles via les réseaux sociaux. Tout le monde se partage l'information. Avouons que nous connaissons ce principe. Ces équipes seront composées de quatre à six agents et elles pourront surgir à tout moment de la journée.

Monsieur le ministre, mes questions sont simples. Quelles sont les conclusions et les recommandations de la dernière évaluation de la campagne BOB? En dehors des contrôles d'alcoolémie, quels types de problèmes constatés ont-ils nécessité une intervention de police et avec quelle fréquence? Quels objectifs en termes de résultats et d'efficacité vous êtes-vous fixés par rapport à ces nouvelles mesures de sécurité?

08.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Kir, la campagne BOB précédente s'est déroulée du 9 juin 2017 au 4 septembre 2017. Au cours de cette période, 319 006 conducteurs ont été contrôlés, dont 3,1 % étaient positifs. Nous constatons une diminution annuelle du nombre de conducteurs sous influence de l'alcool, ce qui est une tendance positive. En effet, en 2011, ce chiffre s'élevait encore à 5,2 %.

Il ressort principalement de l'évaluation que le nombre de pré-tests, effectués au moyen de l'appareil de *sampling*, a augmenté. Avec ce dispositif, les personnes ne touchent pas l'appareil: la respiration suffit. Ces appareils facilitent un fonctionnement à la fois rapide et fluide sur le terrain, en permettant de contrôler plus facilement les conducteurs au niveau de la conduite sous influence de l'alcool. Il suffit de souffler légèrement dans l'appareil, ensuite celui-ci détecte s'il y a de l'alcool dans l'air expiré et, si c'est le cas, la procédure habituelle avec l'appareil de test de l'haleine est entamée. Lors de la campagne de l'été précédent, environ 30 % de pré-tests en plus ont été effectués.

La campagne BOB qui a lieu habituellement en été et en hiver est désormais bien connue et porte ses fruits, avec un nombre sans cesse croissant de conducteurs contrôlés et moins de conducteurs qui prennent le volant sous influence. Nous ne disposons pas d'aperçu global des interventions les plus fréquentes. Les résultats de la campagne ont trait à la conduite sous influence, étant donné que celle-ci constitue une thématique centrale. De plus, il est demandé aux policiers de contrôler d'autres choses, comme les documents de bord, le port de la ceinture de sécurité, l'utilisation correcte du siège pour enfant, constater les accidents, etc.

Concernant la campagne BOB de cet hiver, l'objectif fixé est de contrôler un minimum de 300 000 conducteurs en consacrant l'attention voulue à la qualité des contrôles, c'est-à-dire faire des contrôles au bon endroit et au bon moment. Les zones de police et la police fédérale reçoivent pour chaque campagne un rapport reprenant des informations telles que le moment où les accidents liés à la consommation d'alcool ont eu lieu. Grâce à cela, ils peuvent adapter les contrôles aux moments à risques.

Nous constatons également que les contrôles des services de police sont continuellement partagés sur les médias sociaux tels que Waze, Twitter ou Facebook. Compte tenu des moments et des endroits à risque, des dispositifs de contrôle plus courts peuvent apporter une réponse pour maintenir un risque suffisamment élevé de se faire contrôler.

En outre, en cas de contrôle important, pendant plusieurs heures au même endroit, on remarque que les automobilistes cherchent d'autres itinéraires. Par exemple, à la campagne, les automobilistes empruntent alors de petits chemins fréquentés par de jeunes cyclistes, ce qui peut augmenter le risque d'accident.

Avec cette approche, nous pourrions éviter ce genre de dangers.

08.03 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Le choix stratégique d'être mobile pour éviter d'être démasqué sur les réseaux sociaux est tout à fait cohérent.

Entre-temps, il y a eu un mouvement social du côté de Mons-Hainaut. Je vous interrogerai également à ce sujet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Question de M. Emir Kir au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le suivi de l'utilisation des drones par la police fédérale de la route" (n° 22325)

09 Vraag van de heer Emir Kir aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de opvolging van het gebruik van drones door de federale wegpolitie" (nr. 22325)

09.01 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, ayant le souci d'avoir une police toujours plus efficace sur le terrain, je vous avais interrogé en début d'année sur l'utilisation des drones pour constater les accidents de la route. Je vous avais interrogé sur l'existence ou non d'un cadre légal adapté à des pratiques policières. Vous m'aviez répondu que l'arrêté royal du 10 avril 2006, relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge prévoyait une exception pour les opérateurs de l'État comme la police. L'arrêté royal n'est donc pas applicable aux aéronefs de la police, ni à ceux des autres services de secours.

Pour cette raison, la police fédérale a pris l'initiative, avec le SPF Intérieur, de créer une réglementation sous la forme d'une circulaire ministérielle. La rédaction de celle-ci est en cours et il est trop tôt pour entrer dans son contenu en détail, mais l'arrêté royal pour l'utilisation commerciale correspond dans les grandes lignes à cette circulaire. Cela dépendra de la formation des pilotes, du registre des drones pour la police etc. La finalisation de cette circulaire était prévue pour l'été de cette année.

Monsieur le ministre, je reviens vers vous un an après votre réponse. Où en est la finalisation de cette circulaire et où en est sa mise en application ? Quel est le nombre de drones dont on dispose à ce jour à la police fédérale ? Quel bilan tirez-vous de leur utilisation ?

09.02 Jan Jambon, ministre: La circulaire en question a parcouru tout un trajet. Les différents acteurs concernés ont été consultés, des avis ont été recueillis et les services s'y sont consacrés d'arrache-pied ainsi qu'aux autres priorités. Vous comprenez qu'un tel processus décisionnel prend un certain temps. Je puis malgré tout vous déclarer que je signerai ladite circulaire cette année civile encore.

L'appui aérien de la police fédérale dispose de trois drones dont un doté d'une caméra infrarouge. Les unités spéciales utilisent également des drones. La police de la route utilise deux drones qui leur sont mis à disposition par Vias, l'Institut belge pour la sécurité routière qui a changé de nom. Le gouverneur limbourgeois a également acheté un drone que se partagent les services de police et de secours.

La mise en œuvre de ce drone est coordonnée par les services du directeur-coordonateur de la police administrative. Cette même façon de travailler est appliquée par la Région bruxelloise. Le directeur-coordonateur dispose de cinq drones fournis par l'Institut de la prévention et de la sécurité. La police a déjà engrangé de l'expérience au niveau opérationnel. Au total, elle a mené plus de 50 missions dans des domaines très variés: des constats dans le cadre des enquêtes judiciaires, des constats d'accidents sur les autoroutes, des missions forensiques, des missions dans le cadre de la gestion négociée de l'espace public.

09.03 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, j'entends vos réponses. Vous vous engagez en commission à signer et à publier la circulaire d'ici la fin de l'année. J'y jeterai un œil et reviendrai vers vous.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

10 Question de M. Emir Kir au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'utilisation des *dash cams* dans les voitures de police" (n° 22326)

10 Vraag van de heer Emir Kir aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gebruik van dashcams in politievoertuigen" (nr. 22326)

10.01 Emir Kir (PS): Monsieur le président, monsieur Jambon, voici un autre sujet important pour vous, je le sais, comme pour nous tous: ces fameuses caméras (*dash cams*) dans les voitures de police.

Je lisais avec intérêt dans la presse, que les représentants des cabinets de la Mobilité, de la Justice et du vôtre se sont rencontrés pour plancher sur une modification de la loi permettant aux policiers d'être dotés de *dash cams*.

Vos propos y étaient rapportés dans les termes suivants: "L'utilisation de caméras par les services de police pour la constatation d'infractions routières est réglée par la loi sur la circulation routière d'une manière très limitée" et que "c'est donc cette loi qui doit être adaptée pour permettre l'utilisation de dashcams pour la constatation de telles infractions". Vous signaliez encore qu'un groupe de travail s'était réuni "afin de réfléchir à la manière dont il fallait adapter le texte légal pour s'adapter aux besoins et à la réalité du terrain".

Où en est-on en ce qui concerne la modification de cette loi? Avez-vous d'ores et déjà planifié la mise en œuvre des actions nécessaires à l'utilisation des *dash cams*? Quels sont les derniers contacts que vous avez eus avec les acteurs concernés sur le sujet? Où en est-on avec le groupe de travail? Des conclusions peuvent-elles déjà être présentées au parlement?

Des questions se posent encore quant à la formation des policiers à l'utilisation de ce type d'outils.

Enfin, quelles seront principalement les infractions routières visées à travers ce dispositif?

10.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Kir, le constat d'infractions par les services de police à l'aide de *dash cams* n'est pas autorisé pour l'instant. Seules les infractions reprises dans l'arrêté royal du 18 décembre 2002, déterminant les infractions dont la constatation fondée sur des preuves matérielles fournies par des appareils fonctionnant automatiquement en l'absence d'un agent qualifié fait foi jusqu'à preuve du contraire, peuvent être constatées à l'aide d'appareils homologués.

Une loi modifiant la loi relative à la police de circulation routière devrait permettre l'utilisation de caméras mobiles, comme les *dash cams*, pour le constat d'autres infractions au Code de la route, comme l'utilisation du téléphone portable.

Cette question a fait l'objet d'une concertation unique entre mon cabinet, celui de mon collègue de la Mobilité et les services de police. Des propositions concrètes d'adaptation ont été formulées afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés. Il appartient au ministre de la Mobilité, qui est compétent pour ces matières, de prendre des initiatives destinées à modifier la loi. Je dois donc vous renvoyer vers lui pour de plus amples informations quant aux progrès enregistrés dans ce dossier. Les besoins de la police ont donc été pris en compte, mais c'est M. Bellot qui doit parachever le travail.

10.03 Emir Kir (PS): Monsieur le président, si vous le permettez, j'aimerais poser une question additionnelle à M. le ministre.

S'agissant de la nature des infractions, les projets élaborés par votre cabinet et l'administration visent-ils à se limiter à une constatation des infractions routières ou bien ces mesures seront-elles étendues à d'autres champs d'application?

10.04 Jan Jambon, ministre: En première instance, elles se limiteront à la police de la route, mais nous pourrions en tirer des enseignements.

10.05 Emir Kir (PS): Monsieur le ministre, les réunions intercabineaux ou les groupes de travail ont-ils discuté d'autres objectifs que vous pourriez fixer? À ce stade, la seule infraction à avoir été étudiée est donc celle-ci, si je comprends bien.

10.06 Jan Jambon, ministre: Oui.

10.07 Emir Kir (PS): Parfait! Je ne manquerai pas d'interroger M. le ministre Bellot sur le projet de modification de la loi.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 Question de M. Emir Kir au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé

de la Régie des Bâtiments, sur "la lutte contre le trafic de drogue sur le *darknet*" (n° 22329)

11 Vraag van de heer Emir Kir aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de strijd tegen de drugstrafiek op het darkweb" (nr. 22329)

11.01 **Emir Kir** (PS): Monsieur le ministre, selon un rapport européen sur les drogues publié en novembre dernier par Europol et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, le trafic de drogue sur la face cachée d'internet, le *darknet*, représente une menace croissante contre laquelle l'Europe doit déployer davantage de moyens.

Selon le commissaire européen en charge des Affaires intérieures, Dimitris Avramopoulos: "Il nous faut avoir une longueur d'avance sur les criminels. C'est pour cela que nous renforçons nos efforts pour lutter contre les drogues illicites et que nous mettons l'accent sur la cybersécurité."

Selon le directeur de l'Observatoire des drogues, Alexis Goosdeel: "En quelques clics, les acheteurs peuvent se procurer facilement n'importe quel type de drogue, que ce soient des drogues de synthèse, le cannabis, la cocaïne, l'héroïne, ou une série de nouvelles substances, ce qui constitue une menace pour la santé et la sécurité des citoyens." J'avoue que je n'y connais pas grand-chose. Je ne fume même pas. Mais je trouve cela assez effrayant.

Monsieur le vice-premier ministre, avez-vous eu connaissance de ce rapport? Si oui, quelles mesures sont prévues dans le plan national de cybersécurité? Je sais que c'est un projet porté par le premier ministre. J'ai déjà eu l'occasion de l'interroger. Mais cette matière est en lien direct avec vos compétences de police.

Au niveau des services de police, quels sont les budgets et le personnel mis en place pour renforcer les moyens d'enquête et de lutte contre le trafic de drogue sur internet? Selon vos services, quel est le coût estimé du trafic de drogue sur internet en Belgique durant la période de 2014 à ce jour? Avez-vous constaté une baisse ou une hausse du trafic durant cette période?

11.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Kir, les services de police ont récemment reçu le rapport. Il doit encore être analysé.

Il n'existe pas de plan national de cybersécurité en Belgique. Il existe une cybersécurité stratégique qui a été élaborée par le *Centre for Cybersecurity* et un Plan national de sécurité 2016-2019.

Cette stratégie se focalise sur la cybersécurité, à savoir la sécurisation de systèmes informatiques et la réaction face à une cyberattaque, et n'a rien à voir avec la criminalité sur internet. La terminologie n'est pas toujours bien utilisée. Il faut faire une différence entre criminalité sur internet et cybersécurité, qui sert à protéger nos installations contre des attaques venues de l'extérieur.

L'internet comme facilitateur de la criminalité a été retenu comme thème transversal dans le Plan national de sécurité en raison de son importance. Cela signifie qu'il doit s'agir d'un point d'attention important pour tous les phénomènes auxquels le Plan national de sécurité doit s'attaquer, en priorité dans le phénomène du trafic de drogue. Dans le cadre de ce phénomène, l'approche policière est orientée de manière à réduire l'offre tant sur internet qu'en rue. Pour pouvoir s'attaquer au trafic sur internet ou sur le *darknet*, les unités bénéficient du soutien de la *Computer Crime Unit* (CCU). Dans le cas où le rapport mettrait en évidence de nouvelles tendances importantes – le trafic sur le *darknet* n'est pas une évolution récente –, la gestion de ce phénomène sera bien évidemment adaptée en conséquence.

En ce qui concerne la police fédérale, il y a un budget de personnel pour la totalité de la police fédérale. La répartition du personnel en son sein est réglée par l'arrêté royal du 27 octobre 2015 fixant la répartition du personnel de la police fédérale. Seules les grandes lignes ont été définies par Direction mais le nombre de personnes par Direction n'a pas été défini afin de donner une certaine flexibilité aux directeurs quant à la mobilisation de leur personnel.

Dans le délai imparti, il s'est avéré impossible d'obtenir le nombre correct de personnes travaillant au sein des Directions déconcentrées dans le cadre de la lutte contre la drogue. Il n'existe aucun aperçu en ce qui concerne les zones locales. Cette question devrait être posée à la Commission permanente de la police locale. De plus, pour l'une ou l'autre enquête drogue, une assistance est possible par d'autres sections comme la section Patrimoine – pour saisir les avantages patrimoniaux – ou la *Computer Crime Unit* de la

police judiciaire pour la partie *darknet*.

Le dernier rapport de l'Observatoire européen des drogues évalue le trafic de drogue en Europe à plus de 24 milliards d'euros. La part prise par le trafic sur internet ne représente encore qu'une partie réduite de ce trafic, mais il faut être conscient que cette part tendra à augmenter les prochaines années.

D'autre part, les services de police sont bien au fait que certains types de produits, essentiellement les nouvelles substances psychoactives, sont quasi exclusivement véhiculés via internet. Des examens de dossiers judiciaires antérieurs ont mené à la fermeture de plates-formes clandestines de vente de drogues. Il ressort également que beaucoup de visiteurs de ces plates-formes étaient à la recherche de drogues.

11.03 Emir Kir (PS): J'entends vos réponses, monsieur le ministre. Vous voulez pleinement prendre connaissance du rapport qui a été transmis pour tirer des conclusions. J'imagine que vous prendrez des initiatives en la matière et que le Plan de sécurité propose d'ores et déjà des actions concrètes. Dans le cadre du Plan de sécurité, je suppose que vous tiendrez compte du rapport établi par Europol et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. Je vous propose de revenir sur le sujet quand vous prendrez de nouvelles initiatives.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Question de M. Emir Kir au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la visite du ministre au salon Milipol à Paris le 24 novembre 2017" (n° 22330)

12 Vraag van de heer Emir Kir aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het bezoek van de minister aan Milipol te Parijs op 24 november 2017" (nr. 22330)

12.01 Emir Kir (PS): Monsieur Jambon, j'ai appris par la presse que vous aviez visité le salon Milipol, à Paris. Ce geste me paraît utile. Que l'on soit ministre, bourgmestre et/ou chef de zone, il faut pouvoir entrer en contact avec le matériel pour mieux comprendre de quoi il retourne. Dans cette optique, un tel salon constitue un lieu d'échanges essentiel. C'est là qu'on découvre les innovations. De la sorte, on peut inscrire son action dans la modernité.

Milipol Paris est le rendez-vous mondial des acteurs de la sécurité intérieure des États. C'est ainsi que le perçoit l'opinion publique. L'occasion est ainsi offerte aux exposants de développer leur business et de mettre en avant leurs innovations auprès de grands donneurs d'ordre, décideurs et acheteurs du secteur de la sécurité.

Monsieur Jambon, je ne vous interrogerai pas sur l'objectif de votre visite, que je partage totalement. Simplement, j'aimerais savoir quels enseignements vous en avez retirés et quelles initiatives vous comptez prendre à la suite de cette visite.

12.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Kir, j'ai en effet été invité par Agoria. Cette fédération réunit les entreprises belges que la technologie inspire et qui veulent contribuer au progrès universel grâce au développement et à la mise en œuvre d'innovations. J'ajoute que cette organisation représente plus de 1 750 entreprises et environ 300 000 travailleurs. Sa structure organisationnelle s'articule notamment autour des équipes "industries", qui assurent conseils, ateliers et événements de réseautage dans des secteurs tels que celui de "Security & Defense Industries". Les entreprises chapeautées par Agoria sont actives dans le domaine du matériel de sécurité et de défense. Il s'agit d'acteurs de premier plan dans ce secteur, qui mettent au point services, produits et systèmes avec d'autres groupes nationaux et internationaux.

J'ai visité les entreprises suivantes: Centex située à Tilt: producteur de matériaux de haute technologie servant dans les tenues de protection et les équipements des services de sécurité notamment; la FN à Herstal: producteur d'armes à feu utilisées entre autres par la police; BATS à Liège: producteur de solutions technologiques avancées (caméras thermiques, radars, senseurs optiques notamment pour la protection des infrastructures critiques); Sioen à Ardoie en Flandre, fabricant de matériaux de haute technologie pour la protection des personnes; Teledyne ICM à Andrimont: fabricant d'une solution à rayons X portables pour scanner des objets suspects; Pitagone à Bruxelles: innovante dans la gestion de menaces avec notamment un système unique de barrières anti-camion. Elle a été nommée parmi les cinq awards de l'innovation. Elle

n'a pas gagné mais elle était parmi les cinq premiers. Elle a inventé un dispositif très flexible et efficace à utiliser pour stopper les camions.

hors micro)

En rouge et en jaune. Cela ne se pose pas de manière croisée. Le dispositif bascule dès qu'un camion arrive. Le camion qui le touche est soulevé. C'est un système très innovant mais ils n'ont pas gagné.

J'ai également visité Nex Tech de Saint-Nicolas: le concepteur de modes de communication par satellite et d'infrastructures pour satellites destinées notamment aux services de secours.

Ensuite, Elbit Systems, une société israélienne avec une représentation belge. C'est notamment le concepteur de systèmes d'information lors de situations d'urgence et pour la sécurité intérieure.

J'ai pu constater sur place que ces sociétés sont extrêmement innovantes dans ce qu'elles entreprennent et que grâce à leurs produits et services, elles offrent une authentique plus-value dans la lutte contre le terrorisme, le maintien de l'ordre public, la protection des cibles vulnérables et infrastructures critiques, ainsi que dans de nombreux autres domaines touchant à la sécurité. En résumé, ces entreprises de pointe contribuent, chacune dans leur domaine, à rendre la Belgique - et d'autres pays car je suppose qu'elles sont présentes sur le marché international - plus sûre.

12.03 Emir Kir (PS): C'est un rapport assez positif et réjouissant de la part du ministre de l'Intérieur. Des entreprises de pointe belges, tantôt wallonnes, tantôt flamandes, tantôt bruxelloises, qui sont présentes dans un rendez-vous mondial des acteurs de la sécurité et qui montrent tout leur savoir-faire et leur innovation. Une entreprise bruxelloise notamment a été nominée parmi les cinq entreprises les plus innovantes. Je trouve tout cela positif et j'estime que le déplacement du ministre pour ce type d'événement est important. Les entreprises ont besoin de sentir que les représentants de l'État les soutiennent et je suis très heureux de voir le savoir-faire belge développé dans le domaine de la sécurité. On n'a pas à rougir quand on entend tout ce que vous venez de nous dire ici. C'est bien la preuve que la Belgique a un savoir-faire à exporter à l'étranger. C'est très positif. Je vous remercie pour toutes les réponses.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 22331 van de heer Thiébaud wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vraag nr. 22336 van mevrouw Lahaye-Battheu wordt uitgesteld.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.37 uur.

La réunion publique de commission est levée à 17.37 heures.